

NOTE D'INFORMATION RELATIVE À L'OFFRE DE PRÊTS STANDARDISES SUBORDONNÉES AVEC FACULTE DE REMBOURSEMENT ANTICIPE OFFERTS PAR ECCO NOVA FINANCE POUR UN MONTANT TOTAL DE 200.000 EUR RELATIF AU FINANCEMENT DE LES FILLES CUISINENT SRL

Le présent document a été établi par Ecco Nova Finance.

LE PRÉSENT DOCUMENT N'EST PAS UN PROSPECTUS ET N'A PAS ÉTÉ VÉRIFIÉ OU APPROUVÉ PAR L'AUTORITÉ DES SERVICES ET MARCHÉS FINANCIERS.

Date de la note d'information : 25/11/2021

AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.

LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTÉS : L'INVESTISSEUR RISQUE D'ÉPROUVER DE GRANDES DIFFICULTÉS À VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CAS OÙ IL LE SOUHAITERAIT

ECCO NOVA a constitué un véhicule de financement conformément aux articles 4, 7° et 28 de la loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du crowdfunding et portant des dispositions diverses en matière de finances (« Loi Crowdfunding »). Ce véhicule est la SRL ECCO NOVA FINANCE. Il s'agit d'une société à responsabilité limitée dont le siège social est sis à 4000 Liège, Clos Chanmurly, 13 inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0758.437.654. ECCO NOVA FINANCE constitue l'intermédiaire entre les Porteurs de projets et les Investisseurs et est gérée et administrée par ECCO NOVA dans l'intérêt de ces derniers.

Les Candidats-Investisseurs qui souhaitent financer le Projet d'un Porteur de projets sont à même de le faire par le biais de la conclusion d'une Convention avec ECCO NOVA FINANCE, en vertu de laquelle ils prêteront à celle-ci le montant qu'ils entendent dédier au financement du Projet du Porteur de projets.

Pour chaque Levée de fonds, un compartiment est créé au sein du patrimoine d'ECCO NOVA FINANCE comme le requiert l'article 28, § 1er, 5° de la Loi Crowdfunding, de sorte qu'un défaut dans le projet A n'affecte pas le remboursement du projet B.

La présente offre est émise par ECCO NOVA FINANCE et vise à financer le porteur de projet LES FILLES CUISINENT, ci-après le « Porteur de Projet » ou « LFC ».

ECCO NOVA FINANCE et LES FILLES CUISINENT ont conclu un contrat de prêt qui constitue le sous-jacent de cette offre.

Partie I - Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée

Description des principaux risques, spécifiques à l'offre concernée, et de leur effet potentiel sur l'émetteur, l'éventuel garant, le sous-jacent et les investisseurs.

1. Risques propres à l'émetteur ECCO NOVA FINANCE

1.1. Risque de ne pas obtenir le remboursement intégral ou partiel des capitaux prêtés à ECCO NOVA FINANCE et/ou des intérêts contractuels en cas de défaillance du Porteur de projets

L'obligation de remboursement du prêt par ECCO NOVA FINANCE est subordonnée à l'exécution, par le Porteur de projets, de son obligation de remboursement à ECCO NOVA FINANCE.
En conséquence, ECCO NOVA FINANCE effectuera les remboursements dus aux Investisseurs en vertu de la Convention sous la condition suspensive d'avoir préalablement perçu le paiement de l'/des échéance(s) de remboursement convenue(s) avec le Porteur de projets.

Dès lors, en cas de non-réalisation de cette condition suspensive, l'obligation de remboursement d'ECCO NOVA FINANCE se trouvera suspendue soit temporairement, soit définitivement sans, dès lors, que l'Investisseur puisse en exiger l'exécution.

Ainsi :

- Si le Porteur de projets ne rembourse l'échéance dont il est redevable envers ECCO NOVA FINANCE en vertu de la convention de prêt conclue entre eux que partiellement, ECCO NOVA FINANCE payera à l'Investisseur l'échéance convenue à la Convention au prorata du paiement partiel de l'échéance qu'elle aura reçue du Porteur de projets. Ce prorata sera calculé proportionnellement, en prenant en compte le montant du remboursement partiel qu'ECCO NOVA FINANCE aura reçu du Porteur de projets, d'une part et, d'autre part, du montant de l'échéance qu'ECCO NOVA FINANCE doit à l'Investisseur.
- Si le Porteur de projets ne rembourse pas l'échéance dont il est redevable envers ECCO NOVA FINANCE en vertu de la convention de prêt conclue entre eux, l'obligation de remboursement d'ECCO NOVA FINANCE envers l'Investisseur sera purement et simplement suspendue jusqu'à l'exécution, par le Porteur de projets de son obligation envers ECCO NOVA FINANCE. Dans l'hypothèse où la défaillance du Porteur de projets s'avérerait définitive, et dès lors qu'il sera acquis que la condition suspensive de remboursement préalable d'ECCO NOVA FINANCE par le Porteur de projets ne se réalisera jamais, ECCO NOVA FINANCE sera définitivement libérée de son obligation de remboursement envers l'Investisseur.

Il existe donc un risque de ne pas obtenir le remboursement intégral ou partiel des capitaux prêtés à ECCO NOVA FINANCE et/ou des intérêts contractuels en cas de défaillance du Porteur de projets. Le remboursement des capitaux prêtés et le paiement des intérêts prévus sont en effet directement dépendant de la situation financière et notamment de la solvabilité du Porteur de projet. Cet aléa est totalement indépendant d'ECCO NOVA et d'ECCO NOVA FINANCE.

En cas de défaillance du Porteur de projets, les modalités de dénonciation du prêt et ses conséquences pour les investisseurs sont décrites aux articles 9.4., 9.5. et 9.6. des conditions générales d'utilisation d'Ecco Nova.

ECCO NOVA et ECCO NOVA FINANCE ne garantissent et ne prennent aucun engagement de quelque nature que ce soit quant à la performance ou à la solvabilité futures des Porteurs de projets.

1.2. Risque de perte totale ou partielle du capital en raison de l'insolvabilité d'ECCO NOVA FINANCE

Pour chaque Levée de fonds, un compartiment est créé au sein du patrimoine d'ECCO NOVA FINANCE comme le requiert l'article 28, § 1er, 5° de la Loi Crowdfunding. Chaque financement accordé à un Porteur de projets par ECCO NOVA FINANCE est dès lors logé dans un compartiment distinct au sein du patrimoine d'ECCO NOVA FINANCE auquel correspondra un compte spécifiquement ouvert à cet effet et fera l'objet d'un traitement comptable adéquat, la comptabilité d'ECCO NOVA FINANCE étant tenue par compartiment. Cela signifie, notamment, que par dérogation aux articles 7 et 8 de la Loi hypothécaire du 16 décembre 1951, seuls les fonds logés dans le compartiment relatif au Porteur de projets seront affectés à l'exécution, par le Porteur de projets, de ses obligations envers les Investisseurs conformément à ce qui est prévu au point 9.1, à l'exception du reste du patrimoine d'ECCO NOVA FINANCE et, notamment, des autres compartiments.

Le risque de perte totale ou partielle du capital est donc principalement lié à l'insolvabilité éventuelle du Porteur de projet auquel l'investisseur choisit de prêter son argent par l'intermédiaire d'ECCO NOVA FINANCE dans un compartiment spécifique.

Il ne peut cependant pas être totalement exclu qu'ECCO NOVA FINANCE fasse elle-même défaut de ses obligations, en cas d'insolvabilité par exemple.

2. Risques liés aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée

Divers facteurs peuvent affecter la liquidité et la solvabilité du Porteur de Projet. Ces risques sont décrits dans la section 2.1. Cet instrument de placement présente des risques spécifiques, décrits dans la section 2.2. Les effets potentiels de ces risques sur les investisseurs sont décrits dans la section 2.3.

2.1. Risques liés à l'activité de LES FILLES CUISINENT SRL (LFC)

Les risques liés à l'exploitation et les risques financiers de LES FILLES CUISINENT comprennent :

- Le passage de petite activité mixte de production et distribution (ancien business model de l'actionnaire LES FILLES PLAISIRS CULINAIRES) à un outil de production de taille nettement plus important qui oblige à de nombreux changements d'habitudes de travail ainsi qu'aux contraintes liées à la certification AFSCA d'un préparateur culinaire.
- L'incertitude quant à la pleine reprise du secteur horeca, secteur particulièrement touché suite à la crise sanitaire, qui constitue une partie de la clientèle de LES FILLES CUISINENT. Le covid a eu un impact sur le planning initial de ce projet, impactant considérablement les exercices comptables 2020 et 2021 avec une perte reportée au 30/06/21 de 384.620,05€.
- Une demande insuffisante pour atteindre la taille critique à atteindre (volume de plats préparés) afin de lui permettre de rentrer dans ses frais fixes et donc atteindre son seuil de rentabilité ;
- Une demande insuffisante pour lui permettre de rentabiliser les investissements consentis dans le nouvel atelier de production.
- Le risque de liquidité dû à une augmentation du besoin en fonds de roulement ;
- Une tension sur les marges de ses plats préparés liées à la concurrence sur le marché ;
- Sa capacité à gérer la croissance projetée de son activité ;

Devant ces risques, les mesures d'atténuations sont les suivantes :

- Intégration verticale offerte par les actionnaires. Xavier Vanpoucke, via Les Terres de la Cala, est le un producteur de légumes bio de LFC. Färm, Brasserie 28 et LES FILLES PLAISIRS CULINAIRES comptent parmi les clients de LFC, convaincus par l'offre de produits bio de l'atelier ;
- Financement du fonds de roulement via un prêt de 100.000€ auprès de BRUSOC et d'une augmentation de capital de 400.000€ ;
- Prospection auprès de revendeurs bio afin de diversifier les sources de revenus. Les opportunités de développement sur ce marché, portée par la demande accrue des consommateurs finaux, sont nombreuses ;
- Optimisation des processus de production via l'implémentation d'un ERP.

En outre, les risques suivants ont également été identifiés et sont décrits ci-dessous :

- Risques liés aux parties prenantes

Il est possible qu'un fournisseur, un sous-traitant, un assureur, un client, ou toute autre partie prenante ne respecte pas ses engagements et ne s'acquitte pas de ses obligations.

Il est également possible que, malgré la diligence dans la conclusion des différents accords et contrats relatifs à l'achat/vente de marchandises/produits finis, des désaccords apparaissent.

Dans de telles situations, tout sera mis en œuvre pour limiter l'impact sur l'activité de LFC. Néanmoins, cela pourrait affecter les performances financières de l'entreprise.

- Risque crédit relatif aux clients de LFC

LFC compte actuellement 48 clients. Deux clients (Färm, et Les Filles) devraient à terme représenter près des deux tiers du chiffre d'affaires de l'entreprise.

Dans le cadre de son activité courante (vente de plats biologiques), un défaut de paiement de clients affecterait les performances financières de LFC et par conséquent, sa capacité de remboursement.

Ce risque est néanmoins mitigé par le fait que LFC vérifie la solvabilité de ses clients.

- Risques liés à l'endettement de LFC

Au 30/09/2021, l'endettement de LFC s'élève à 1.379.401,66 €, soit 61,76 % du total du bilan projeté. Le taux de fonds propres s'élève donc à 38,24 %.

Ce ratio d'indépendance financière relativement faible s'explique par les besoins financiers importants qu'ont nécessité la réalisation de l'investissement pour son nouvel atelier de production.

Ce projet a fait l'objet d'un plan financier démontrant la capacité à rembourser les différentes dettes de LFC grâce aux revenus liés à son activité. Il existe cependant un risque que ces revenus ne soient pas aussi élevés que prévu et que LFC ne soit pas en mesure de faire face au remboursement de ses différentes dettes.

2.2. Risques principaux propres à l'instrument de placement offert

- Faculté de remboursement anticipé

LES FILLES CUISINENT dispose de la faculté de rembourser totalement ou partiellement le prêt.

Ce remboursement anticipé – total ou partiel -, ne pourra intervenir qu'au terme d'une période de 12 mois à dater de la remise des fonds prêtés au Porteur de projets par ECCO NOVA FINANCE et à la condition que toutes les échéances échues antérieurement aient été honorées en temps et en heure et en intégralité. La mise en œuvre, par le Porteur de projets, de cette clause de remboursement anticipé engendrera le remboursement, par ECCO NOVA FINANCE, du même montant aux Investisseurs et ce, dès qu'ECCO NOVA FINANCE aura perçu du Porteur de projets le remboursement anticipé du prêt qu'elle lui a consenti. Toute baisse des taux d'intérêt dans l'intervalle peut entraîner une perte d'opportunité et les intérêts non versés constitueraient un manque à gagner.

- Absence de garanties

Aucune garantie de quelque sorte que ce soit n'est adossée aux instruments de placement offerts.

- Risques liés à l'absence d'un marché public liquide et aux limitations en matière de cession

La revente du prêt standardisé est très incertaine. Ecco Nova n'organise pas de marché secondaire. Il appartient aux investisseurs de trouver eux-mêmes un acquéreur le cas échéant. Il n'existe pas de méthode d'évaluation prédéfinie. Les sommes prêtées sont immobilisées jusqu'au terme du prêt, le remboursement anticipé ne pourra pas être réclamé.

- Subordination

Le remboursement du sous-jacent de cette offre est subordonné aux crédits bancaires actuels et futurs de LES FILLES CUISINENT.

Il en résulte qu'en cas de concours de tous les créanciers sur l'ensemble du patrimoine du débiteur, le créancier subordonné fait irrévocablement abandon de son droit à un traitement égalitaire avec les autres créanciers chirographaires. En conséquence, le créancier subordonné accepte que le débiteur, dans ces mêmes situations de concours, ne soit obligé de le payer en capital et en intérêts qu'après que tous les autres créanciers auront été payés ou que les sommes nécessaires à cet effet sont déposées en consignation. Par tous les autres créanciers, l'on entend

tous les créanciers privilégiés et chirographaires autres que le(s) créancier(s) subordonné(s), sans avoir égard au fait que leur créance existait déjà au moment de la présente convention ou lui est postérieure, ni au fait que leur créance est à durée déterminée ou indéterminée. Le créancier subordonné marque également son accord par la présente pour être traité, dans les hypothèses précitées de concours, à égalité avec les autres créanciers subordonnés, s'il en existe, que leur créance soit née avant ou après la conclusion de la présente convention.

2.3. Ces risques peuvent affecter la solvabilité et la liquidité de l'émetteur ce qui expose les investisseurs aux effets potentiels suivants :

- Risque de perte partielle ou totale de capital
- Risque de défaut ou de différé de paiement des intérêts
- Toute hausse des taux d'intérêts pendant la durée d'immobilisation des sommes investies peut entraîner une perte d'opportunité

Il vous est recommandé de ne prêter que les montants correspondant à une fraction de votre épargne disponible.

L'analyse d'insolvabilité effectuée par Ecco Nova donne au Porteur de Projet un niveau de risque 3 sur une échelle de 1 à 5. Les détails de ce scoring se trouvent en annexe de cette note d'information.

Partie II – Informations concernant l'émetteur et l'offreur des instruments de placement

A. Identité de l'émetteur

1°	Dénomination sociale	Ecco Nova Finance
	Forme juridique	SRL
	Numéro d'entreprise	BE.0758.437.654
	Pays d'origine	Belgique
	Adresse	Clos Chanmurly 13, 4000 Liège
	Site internet	Non applicable
2°	Description des activités de l'émetteur	<p>Ecco Nova Finance est le véhicule de financement d'ECCO NOVA, tel que défini à l'article 4, 7° de la loi du 18 décembre 2016. Cette loi organise la reconnaissance et l'encadrement du crowdfunding. Ecco Nova Finance est gérée et administrée par Ecco Nova dans l'intérêt des investisseurs, conformément à l'article 28, §1er de la loi du 18 décembre 2016. Le rôle d'Ecco Nova Finance consiste à accorder des prêts aux porteurs de projet sur la base des fonds levés auprès des investisseurs qui déterminent eux-mêmes le porteur de projet qu'ils souhaitent financer. Le rendement de leur investissement est uniquement fonction du rendement offert par le porteur de projet au titre du prêt octroyé par le véhicule.</p> <p>Chaque prêt accordé à un même porteur de projet est logé dans un compartiment distinct dans le patrimoine d'Ecco Nova Finance, de sorte qu'un défaut dans le projet A n'affecte pas le remboursement du projet B. Ecco Nova Finance ne permet aucune mutualisation des risques entre les différents prêts qu'elle</p>

		accorde et ne doit pas être confondue avec un organisme de placement collectif de type Fonds Communs de Placement (FCP) ou Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV).
3°	Identité des personnes détenant plus de 5% du capital de l'émetteur et hauteur (en pourcentage du capital) des participations détenues par ceux-ci	Ecco Nova SPRL détient 100% du capital de l'émetteur.
4°	Concernant les opérations conclues entre l'émetteur et les personnes visées au 3° et/ou des personnes liées autres que des actionnaires: - la nature et le montant de toutes les opérations concernées qui — considérées isolément ou dans leur ensemble — sont importantes pour l'émetteur. Lorsque les opérations n'ont pas été conclues aux conditions du marché, expliquer pourquoi. Dans le cas de prêts en cours, y compris des garanties de tout type, indiquer le montant de l'encours; - le montant ou le pourcentage pour lequel les opérations concernées entrent dans le chiffre d'affaires de l'émetteur ; ou une déclaration négative appropriée	Néant.
5°	Identité des membres de l'organe légal d'administration de l'émetteur (mention des représentants permanents en cas d'administrateurs ou gérants personnes morales), des membres du comité de direction et des délégués à la gestion journalière	Pierre-Yves Pirlot : Administrateur Quentin Sizaire : Administrateur et représentant permanent
6°	Concernant l'intégralité du dernier exercice, le montant global de la Rémunération des personnes visées au 5°, de même que le montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages, ou une déclaration négative appropriée	La société a été constituée le 12/11/20, aucune rémunération n'a donc été versée, provisionnée ou constatée pour les personnes visées au 5°.
7°	Concernant les personnes visées au 5°, mention de toute condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse, ou une déclaration négative appropriée	Les personnes visées au 5° ne font l'objet d'aucune condamnation visé à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.
8°	Description des conflits d'intérêts entre l'émetteur et les personnes visées au 3° au 5°, ou avec d'autres parties liées, ou une déclaration négative appropriée	Il n'existe aucun conflit d'intérêt entre l'émetteur et les personnes visées au 3°, 5° ou d'autres parties liées.
9°	Le cas échéant, identité du commissaire	Non applicable

B. Informations financières concernant l'émetteur

1°	Dans le cas où les comptes d'un ou des deux exercices n'ont pas été audités conformément à l'article 13, §§ 1er ou 2, 1° de la loi du [...] 2018, la mention suivante : « <i>Les présents comptes annuels relatifs à l'exercice XX n'ont pas été audités par un commissaire et n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante.</i> »	La société Ecco Nova Finance est une société nouvellement créée le 12/11/2020 et ne dispose dès lors pas encore de comptes annuels.
2°	Déclaration de l'émetteur attestant que, de son point de vue, son fonds de roulement net est suffisant au regard	La société Ecco Nova Finance atteste que, de son point de vue, son fonds de

	de ses obligations sur les douze prochains mois ou, dans la négative, expliquant comment il se propose d'apporter le complément nécessaire	roulement net est suffisant au regard de ses obligations sur les douze prochains mois.
3°	Déclaration sur le niveau des capitaux propres et de l'endettement (qui distingue les dettes cautionnées ou non et les dettes garanties ou non) à une date ne remontant pas à plus de 90 jours avant la date d'établissement du document. L'endettement inclut aussi les dettes indirectes et les dettes éventuelles	La société Ecco Nova Finance déclare que ses capitaux propres s'élèvent à 5.000 €, soit son capital de départ, dont la totalité a été libérée.
4°	Tout changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice auquel ont trait les comptes annuels visés au 1° ci-dessus, ou déclaration négative appropriée	Néant.

C. Identité de l'offreur

1°	Dénomination sociale	Ecco Nova
	Forme juridique	SRL
	Numéro d'entreprise	BE.0649.491.214
	Pays d'origine	Belgique
	Adresse	Clos Chanmurly 13 4000 Liège
	Site internet	www.econova.com
2°	Description des relations éventuelles entre l'offreur et l'émetteur	Ecco Nova Finance est le véhicule de financement d'ECCO NOVA, tel que défini à l'article 4, 7° de la loi de la loi du 18 décembre 2016. Cette loi organise la reconnaissance et l'encadrement du crowdfunding. Ecco Nova Finance est gérée et administrée par Ecco Nova dans l'intérêt des investisseurs, conformément à l'article 28, §1er de la même loi.

D. Description du sous-jacent

1° Description du sous-jacent

ECCO NOVA FINANCE et LES FILLES CUISINENT SRL ont conclu un contrat de prêt qui constitue le sous-jacent de cette offre. Le montant prêté en principal par ECCO NOVA FINANCE à LES FILLES CUISINENT sera égal à la somme des montants prêtés en principal à ECCO NOVA FINANCE par les différents Investisseurs qui souscriront à cette offre, ce montant s'élèvera au maximum à 200.000€.

2° Identité du sous-jacent

1°	Dénomination sociale	LES FILLES CUISINENT
	Forme juridique	SRL
	Numéro d'entreprise	0738.573.242
	Pays d'origine	Belgique
	Adresse	Chaussée de Waterloo 1250 1180 Uccle
	Site internet	https://www.lesfilles.be/fr/
2°	Description des activités du sous-jacent	<ul style="list-style-type: none"> • Production culinaire biologique et artisanale, via un atelier de production situé au Quartier Vivier d'Oie à Uccle. • Fournisseur de plats biologiques : <ul style="list-style-type: none"> ○ Sites Horeca LES FILLES ;

		<ul style="list-style-type: none"> ○ Magasin bio Färm ; ○ Revendeurs bio indépendants ; ○ Clients Horeca. 										
3°	Identité des personnes détenant plus de 5% du capital du sous-jacent et hauteur (en pourcentage du capital) des participations détenues par ceux-ci	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">% actions</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>LES FILLES PLAISIRS CULINAIRES SRL</td> <td style="text-align: right;">65,27%</td> </tr> <tr> <td>FÄRM.COOP</td> <td style="text-align: right;">2,67%</td> </tr> <tr> <td>SCALE UP SCRL</td> <td style="text-align: right;">16,05%</td> </tr> <tr> <td>Xavier VANPOUCKE</td> <td style="text-align: right;">16,01%</td> </tr> </tbody> </table>	% actions		LES FILLES PLAISIRS CULINAIRES SRL	65,27%	FÄRM.COOP	2,67%	SCALE UP SCRL	16,05%	Xavier VANPOUCKE	16,01%
% actions												
LES FILLES PLAISIRS CULINAIRES SRL	65,27%											
FÄRM.COOP	2,67%											
SCALE UP SCRL	16,05%											
Xavier VANPOUCKE	16,01%											
4°	Concernant les opérations conclues entre le sous-jacent et les personnes visées au 3° et/ou des personnes liées autres que des actionnaires: - la nature et le montant de toutes les opérations concernées qui — considérées isolément ou dans leur ensemble — sont importantes pour le sous-jacent. Lorsque les opérations n'ont pas été conclues aux conditions du marché, expliquer pourquoi. Dans le cas de prêts en cours, y compris des garanties de tout type, indiquer le montant de l'encours; - le montant ou le pourcentage pour lequel les opérations concernées entrent dans le chiffre d'affaires du sous-jacent ; ou une déclaration négative appropriée	Prêt de LES FILLES PLAISIRS CULINAIRES SRL à LES FILLES CUISINENT à hauteur de 30.000€.										
5°	Identité des membres de l'organe légal d'administration du sous-jacent (mention des représentants permanents en cas d'administrateurs ou gérants personnes morales), des membres du comité de direction et des délégués à la gestion journalière	<p><u>Conseil d'administration :</u> Line COUVREUR : Administrateur ; André VANHECKE : Administrateur ; Amaury DE LANNOY : Administrateur ; Xavier VANPOUCKE : Administrateur ; FÄRM COOP, représenté directement ou indirectement par Jean-David COUDERC : Administrateur ; SCALE UP, représenté directement ou indirectement par Stéphane CHARLIER : Administrateur.</p> <p><u>Comité de direction :</u> Line COUVREUR André VAN HECKE Olivier DELSART</p>										
6°	Concernant l'intégralité du dernier exercice, le montant global de la Rémunération des personnes visées au 5°, de même que le montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par le sous-jacent ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages, ou une déclaration négative appropriée	Pas de rémunération d'administrateur sur l'exercice clôturé au 31/12/2020.										
7°	Concernant les personnes visées au 5°, mention de toute condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse, ou une déclaration négative appropriée	Les personnes visées au 5° ne font l'objet d'aucune condamnation visé à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.										

8°	Description des conflits d'intérêts entre le sous-jacent et les personnes visées au 3° au 5°, ou avec d'autres parties liées, ou une déclaration négative appropriée	Il n'existe aucun conflit d'intérêt entre l'émetteur et les personnes visées au 3°, 5° ou d'autres parties liées.
9°	Le cas échéant, identité du commissaire	/

3° Informations financières concernant le sous-jacent

1°	Dans le cas où les comptes d'un ou des deux exercices n'ont pas été audités conformément à l'article 13, §§ 1er ou 2, 1° de la loi du [...] 2018, la mention suivante : « <i>Les présents comptes annuels relatifs à l'exercice XX n'ont pas été audités par un commissaire et n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante.</i> »	Les présents comptes annuels relatifs à l'exercice 2019 et 2020 n'ont pas été audités par un commissaire et n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante.
2°	Déclaration du sous-jacent attestant que, de son point de vue, son fonds de roulement net est suffisant au regard de ses obligations sur les douze prochains mois ou, dans la négative, expliquant comment il se propose d'apporter le complément nécessaire	La société LES FILLES CUISINENT atteste que, de son point de vue, son fonds de roulement net est suffisant au regard de ses obligations sur les douze prochains mois.
3°	Déclaration sur le niveau des capitaux propres et de l'endettement (qui distingue les dettes cautionnées ou non et les dettes garanties ou non) à une date ne remontant pas à plus de 90 jours avant la date d'établissement du document. L'endettement inclut aussi les dettes indirectes et les dettes éventuelles	La société LES FILLES CUISINENT déclare que ses capitaux propres s'élèvent à 853.978,42 € et son endettement à 1.379.401,66 € au 30/09/2021. Les dettes sont réparties comme suit : <ul style="list-style-type: none"> • 173 - Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées : 0€ ; • 174 – Autres emprunts : 0€ ; • 42/48 - Dettes à un an au plus : 1.377.401,66 €. Ces dettes sont réparties comme suit : <ul style="list-style-type: none"> ○ 42 - Dettes à plus d'un an échéant dans l'année : 942.788,1 € ○ 44 - Dettes commerciales : 301.178,54 € ○ 45 - Dettes fiscales; salariales et sociales : 18.893,42 € ○ 47/48 – Autres dettes : 114.541,59 € • 492/3 – Comptes de régularisation : 2.000 €
4°	Tout changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice auquel ont trait les comptes annuels visés au 1° ci-dessus, ou déclaration négative appropriée	<ul style="list-style-type: none"> • 1 crédit octroyé par la banque BELFIUS à hauteur de 600.000 € pour la transformation/rénovation du bâtiment (atelier de production). • 1 crédit octroyé par la banque BELFIUS à hauteur de 150.000 € pour l'achat d'équipement professionnel pour l'atelier de production • 1 crédit octroyé par BRUSOC à hauteur de 100.000 € et 1 crédit octroyé par Finance&Invest.brussels de 100.000€ pour la reconstitution du fonds de roulement de LES FILLES CUISINENT. • Une augmentation de capital de 400.000€. • Lancement d'une offre de prêts standardisés subordonnés avec faculté de remboursement anticipé qui a permis, au 25/11, de lever 95.000 €.

Partie III - Informations concernant l'offre des instruments de placement

A. Description de l'offre

1°	Montant maximal pour lequel l'offre est effectuée	200.000 €
2°	Montant minimal pour lequel l'offre est effectuée (seuil de réussite)	100.000 €
	Montant minimal de souscription par investisseur	500 €
	Montant maximal de souscription par investisseur	20.000 €
3°	Prix total des instruments de placement offerts	Propre à chaque investisseur, entre 500 € et 20.000 € par tranches de 500 € majorés des frais de souscription de 15€ TTC. Le paiement est à réaliser au moment de l'émission de l'instrument de placement. Les instructions de paiement sont envoyées à l'investisseur au moment de sa souscription en ligne. Les fonds seront maintenus sur un compte dédié jusqu'à ce que les conditions suspensives reprises à la partie V soient rencontrées.
4°	Calendrier de l'offre	
	Date d'ouverture de l'offre	26/11/2021 à midi
	Date de clôture de l'offre	15/12/2021 à 23h59 Si le seuil de réussite n'est pas atteint le 15/12/2021 à 23h59, les fonds levés seront restitués aux investisseurs. Enfin, l'offre sera clôturée anticipativement si le montant maximal est atteint avant cette date.
	Date d'émission des instruments de placement	Les instruments de placement sont émis le jour de la souscription de chaque investisseur
5°	Frais à charge de l'investisseur	15€TVAC. Il s'agit de frais de souscription uniques. Aucun autre frais de gestion ne sera dû.

B. Raisons de l'offre

1° Description de l'utilisation projetée des montants recueillis ;

Le 21/10/2021, LES FILLES CUISINENT ont émis un appel d'offre de prêts standardisés subordonnés avec faculté de remboursement anticipé pour un montant total de 300.000 euros afin de les affecter :

- à l'optimisation des flux de production (appel à expertises externes) ;
- à l'investissement dans un outil informatique adapté et ses développements spécifiques sur mesure (Odo) ;
- à la prospection et au déploiement commercial au-delà de la région du grand Bruxelles ;
- à un complément d'investissement en matériel de cuisine.

Toutes les informations relatives à cette offre sont consultables via le lien suivant.

Depuis le lancement de cette offre, une augmentation de capital de 400.000 € a été effectuée, en partie, pour combler à court terme les besoins identifiés ci-dessus¹.

¹ Un supplément à la note d'information du 21/10/2021 a été publiée le 18/11/2021 afin de décrire cette opération. Ce supplément à la note d'information est consultable via le lien suivant.

Afin que cette augmentation de capital soit allouée à d'autres projets d'investissements futurs de la société, les fonds levés dans le cadre de cette offre seront utilisés pour compléter le financement de l'offre du 21/10/2021.

2° Détails du financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser ; caractère suffisant ou non du montant de l'offre pour la réalisation de l'investissement ;

Le montant total de l'investissement est de 300.000€.

Le montant maximal de cette offre n'est donc pas suffisant pour réaliser ce projet, et sera complété par d'autres sources de financement, reprises au point suivant.

3° le cas échéant, autres sources de financement pour la réalisation de l'investissement ou du projet considéré.

La source de financement de l'investissement est la suivante :

- Crowdfunding Ecco Nova via 2 offres distinctes :
 - Offre de prêts standardisés subordonnés du 21/10/21 avec faculté de remboursement anticipé offerts par LES FILLES CUISINENT : 100.000€ ;
 - La présente offre de prêts standardisés subordonnés avec faculté de remboursement anticipé offerts par ECCO NOVA FINANCE : 200.000€.

Si la totalité des fonds n'était pas levée mais que le seuil de réussite de 100.000€ était bien atteint, le solde sera complété via l'augmentation de capital de Novembre 2021.

Partie IV - Informations concernant les instruments de placement offerts

A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

1°	Nature et catégorie des instruments de placement	Contrats de prêt subordonnés standardisés avec faculté de remboursement anticipé
2°	Devise, dénomination et valeur nominale	Euros, la valeur nominale de chaque souscription est égale au montant prêté par chaque investisseur
3°	Date d'échéance	La dernière annuité sera versée le 15/12/2026
	Durée de l'instrument de placement	5 ans
	Modalités de remboursement	<p>Le remboursement se fait par amortissements constants payés à terme échu, avec franchise en capital lors de la première année, et les intérêts sont payés annuellement conformément au tableau d'amortissement ci-dessous, sous réserve d'application de la subordination.</p> <p>LES FILLES CUISINENT dispose de la faculté de rembourser totalement ou partiellement le prêt.</p> <p>Ce remboursement anticipé – total ou partiel -, ne pourra intervenir qu'au terme d'une période de 12 mois à dater de la remise des fonds prêtés à LES FILLES CUISINENT SRL par ECCO NOVA FINANCE et à la condition que toutes les échéances échues antérieurement aient été honorées en temps et en heure et en intégralité.</p> <p>LES FILLES CUISINENT sera, en outre, redevable envers ECCO NOVA FINANCE d'une indemnité de emploi équivalente à six mois d'intérêts calculés sur la somme remboursée au taux d'intérêt annuel brut visé au 6° de la présente partie IV.</p>

		Le montant total du prêt et des éventuels intérêts ou la somme restant à payer en cas d'échéances déjà versées, sera exigible par anticipation, immédiatement, dans tous les cas prévus par la loi.
4°	Rang des instruments de placement dans la structure de capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité	Dans le cadre de cette offre, un compartiment va être créé au sein du patrimoine d'ECCO NOVA FINANCE comme le requiert l'article 28, § 1er, 5° de la Loi Crowdfunding de sorte qu'un défaut dans le projet A n'affecte pas le remboursement du projet B. Le remboursement du sous-jacent de cette offre est subordonné aux crédits bancaires actuels et futurs de LES FILLES CUISINENT.
5°	Éventuelles restrictions au libre transfert des instruments de placement	Il n'existe aucune restriction au libre transfert des instruments de placement. Cependant, Ecco Nova n'organise pas de marché secondaire.
6°	Taux d'intérêt annuel	Le taux d'intérêt brut s'élève à 7%. Les intérêts commencent à courir le 15/12/2021 et sont soumis à une période de grâce entre le moment de la souscription et cette date. En cas de retard de remboursement, ce taux sera majoré de 2% sur la période de retard correspondant. Le précompte mobilier s'applique sur les intérêts perçus pour les prêts réalisés par des personnes physiques dont la résidence fiscale est en Belgique. Cette taxe s'élève actuellement à 30 %, est prélevée à la source et est libératoire, cela signifie que l'investisseur ne doit pas la déclarer dans sa déclaration à l'impôt des personnes physiques.
7°	Le cas échéant, politique de dividende	Non applicable
8°	Dates de paiement de l'intérêt ou de la distribution du dividende	Les intérêts sont payés conformément au tableau d'amortissement ci-dessous, sous réserve d'application de la subordination.
9°	Le cas échéant, négociation des valeurs mobilières sur un MTF	Non applicable

ECHEANCIER DE REMBOURSEMENT

Montant emprunté	€ 1.000
Durée (années)	5
Taux	7,00%
Type de remboursement	Amortissements constants

Échéance	Annuité	Intérêts	Capital remboursé	Solde restant dû
15-12-21				€ 1.000
15-12-22	€ 70,00	€ 70,00	€ 0,00	€ 1.000,00
15-12-23	€ 320,00	€ 70,00	€ 250,00	€ 750,00
15-12-24	€ 302,50	€ 52,50	€ 250,00	€ 500,00
15-12-25	€ 285,00	€ 35,00	€ 250,00	€ 250,00
15-12-26	€ 267,50	€ 17,50	€ 250,00	€ 0,00
TOTAL	€ 1.245,00	€ 245,00	€ 1.000,00	

Échéancier de remboursement indicatif pour un investissement de 1.000€ (les intérêts sont bruts)

Partie V – TOUT AUTRE RENSEIGNEMENT IMPORTANT ADRESSÉ ORALEMENT OU PAR ÉCRIT À UN OU PLUSIEURS INVESTISSEURS

Le Contrat est soumis à la condition suspensive suivante :

1) Condition suspensive liée au seuil de réussite de la levée de fonds:

Si le seuil de réussite n'a pas été atteint le 15/12/2021 à 23h59, les Investissements déjà versés sur le compte bloqué au nom du Porteur de projet seront remboursés aux investisseurs.

Les fonds seront mis à disposition du porteur de projet si l'ensemble des conditions suspensives sont levées dans le délai imparti, au plus tard le 15/12/2021. Dans le cas contraire, les investissements et les frais administratifs déjà versés sur le compte bloqué au nom du Porteur de projet seront remboursés aux investisseurs.

ANNEXES

Comptes annuels de la société LES FILLES CUISINENT SRL pour l'exercice 2020

Scoring de risque détaillé

23	13/08/2021	BE 0738.573.242	18	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	21481.00150	A-app 1.1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: **Les Filles Cuisinent**

Forme juridique: Société à responsabilité limitée

Adresse: Chaussée de Waterloo

N°: 1250

Boîte:

Code postal: 1180

Commune: Uccle

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de: Bruxelles, francophone

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0738.573.242

Date de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

04-01-2021

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

27-04-2021

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-12-2019

au

31-12-2020

Exercice précédent du

-

au

-

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-app 6.5, A-app 6.6, A-app 6.7, A-app 7.1, A-app 7.2, A-app 8, A-app 9, A-app 10, A-app 11, A-app 13, A-app 14, A-app 15, A-app 16, A-app 17

<p style="text-align: center;">LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE</p>
--

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

COUVREUR Line

Chaussée de Forest 62/2
1060 Saint-Gilles
BELGIQUE

Début de mandat: 01-12-2019

Administrateur

DE LANNOY Amaury

Drève du Château 1
7910 Anvaing
BELGIQUE

Début de mandat: 01-12-2019

Administrateur

VANHECKE André

Rue Groeselenberg 57-F21
1180 Uccle
BELGIQUE

Début de mandat: 01-12-2019

Administrateur

VANPOUCKE Xavier

Chemin de la Bruyere 20
1473 Glabais
BELGIQUE

Début de mandat: 01-12-2019

Administrateur

FÄRM COOP

BE 0639.799.033
Avenue des Lauriers 17
1150 Woluwe-Saint-Pierre
BELGIQUE

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par:

COUDERC Jean-David

Avenue des Lauriers 17
1150 Woluwe-Saint-Pierre
BELGIQUE

SCALE UP

BE 0447.999.151
Rue du Gruyer 50

N°	BE 0738.573.242		A-app 2.1
----	-----------------	--	-----------

1170 Watermael-Boitsfort
BELGIQUE
Début de mandat: 01-12-2019

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par:

CHARLIER Stéphane
Rue du Gruyer 50
1170 Watermael-Boitsfort
BELGIQUE

N°	BE 0738.573.242		A-app 2.2
----	-----------------	--	-----------

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
TFRS ACCOUNTANCY BV BE 0479.783.378 Kleinewinkellaan 16 1853 Strombeek-Bever BELGIQUE	50.759.389	B

* Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20	6.152	
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	1.029.109	
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	613.565	
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	415.145	
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	394.602	
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	20.543	
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	399	
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	341.754	
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	68.229	
Créances commerciales		40	16.546	
Autres créances		41	51.683	
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	272.775	
Comptes de régularisation		490/1	750	
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	1.377.015	

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Apport		10/15	<u>1.190.284</u>	
Disponible		10/11	1.302.500	
Indisponible		110		
Plus-values de réévaluation		111	1.302.500	
Réserves		12		
Réserves indisponibles		13		
Réserves statutairement indisponibles		130/1		
Acquisition d'actions propres		1311		
Soutien financier		1312		
Autres		1313		
Réserves immunisées		1319		
Réserves disponibles		132		
		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	-112.216	
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	<u>186.731</u>	
Dettes à plus d'un an	6.3	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	184.731	
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	171.382	
Fournisseurs		440/4	171.382	
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	13.350	
Impôts		450/3	183	
Rémunérations et charges sociales		454/9	13.166	
Autres dettes		47/48		
Comptes de régularisation		492/3	2.000	
TOTAL DU PASSIF		10/49	1.377.015	

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute (+)/(-)		9900	-36.489	
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)		62	68.333	
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	5.858	
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	1.058	
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-111.738	
Produits financiers	6.4	75/76B	85	
Produits financiers récurrents		75	85	
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières	6.4	65/66B	562	
Charges financières récurrentes		65	562	
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	-112.216	
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	-112.216	
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	-112.216	

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	-112.216	
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-112.216	
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P		
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	-112.216	
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXX	
8029	613.650	
8039		
8049		
8059	613.650	
8129P	XXXXXXXXXX	
8079	85	
8089		
8099		
8109		
8119		
8129	85	
21	613.565	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	420.918	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	420.918	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	5.773	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	5.773	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22/27	415.145	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	399	
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	399	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525	0	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	28	399	

N°	BE 0738.573.242		A-app 6.2
----	-----------------	--	-----------

ETAT DE L'APPORT

Actions propres

Détenues par la société elle-même
 Nombre d'actions correspondantes
 Détenues par ses filiales
 Nombre d'actions correspondantes

Codes	Exercice
8722	0
8732	0

ETAT DES DETTES

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

DETTES GARANTIES

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
42	
8912	
8913	
8921	
891	
901	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
892	0
902	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	0
9052	
9062	

RÉSULTATS

PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	9,2	
76		
76A		
76B		
66		
66A		
66B		
6502	0	

N°	BE 0738.573.242		A-app 6.8
----	-----------------	--	-----------

RÈGLES D'ÉVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et associations. Les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent.

Le compte de résultats n'a pas été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur.

II. Règles particulières

Frais de restructuration:

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration n'ont pas été portés à l'actif.

Immobilisations corporelles:

Des immobilisations corporelles n'ont pas été réévaluées durant l'exercice.

Amortissements actés pendant l'exercice

Frais d'établissement:

L - NR - 0,00% - 10,00% - 0,00% - 0,00%

Immobilisations incorporelles:

L - NR - 0,00% - 14,29% - 0,00% - 0,00%

Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux:

L - NR - 10,00% - 10,00% - 0,00% - 0,00%

Installations, machines et outillage:

L - NR - 10,00% - 20,00% - 0,00% - 0,00%

Matériel roulant:

L - NR - 20,00% - 25,00% - 0,00% - 0,00%

Matériel de bureau et mobilier:

L - NR - 10,00% - 33,00% - 0,00% - 0,00%

Autres immobilisations corporelles:

L - NR - 10,00% - 20,00% - 0,00% - 0,00%

Immobilisations financières:

Des participations n'ont pas été réévaluées durant l'exercice.

N°	BE 0738.573.242		A-app 6.9
----	-----------------	--	-----------

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

L'assemblée générale s'est réunie pour délibérer et décider de la continuité de l'entreprise
L'organe d'administration est convaincu que l'entreprise a encore de réelles perspectives. Par conséquent, les mesures visant à garantir la continuité de la société seront soumises à l'assemblée générale.
Mesures envisagées afin d'assurer la continuité de la société:
Le plan opérationnel pour l'exercice suivant montre un résultat d'exploitation stable et un bénéfice d'exploitation positif.
En espérant évidemment que les retombées du Corona ne pèsent pas trop lourd dans les comptes d'exploitation et que le magnifique nouvel outil de production soit le plus productif possible.

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)		3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	
		(exercice)	(exercice)	(exercice)		(exercice précédent)	
Nombre moyen de travailleurs	100	1,8	8,1	9,2	ETP		ETP
Nombre d'heures effectivement prestées	101	1.414	1.089	2.503	T		T
Frais de personnel	102	35.884	27.787	63.671	T		T

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein	
Nombre de travailleurs	105	2	9	10,1	
Par type de contrat de travail					
Contrat à durée indéterminée	110	2	9	10,1	
Contrat à durée déterminée	111				
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112				
Contrat de remplacement	113				
Par sexe et niveau d'études					
Hommes	120	0	4	3,5	
de niveau primaire	1200				
de niveau secondaire	1201		4	3,5	
de niveau supérieur non universitaire	1202				
de niveau universitaire	1203				
Femmes	121	2	5	6,6	
de niveau primaire	1210				
de niveau secondaire	1211	1	4	5	
de niveau supérieur non universitaire	1212				
de niveau universitaire	1213	1	1	1,6	
Par catégorie professionnelle					
Personnel de direction	130				
Employés	134				
Ouvriers	132	2	9	10,1	
Autres	133				

N°	BE 0738.573.242		A-app 12
----	-----------------	--	----------

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	2	9	10,1
305			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

ANALYSE DE RISQUE

Critères	Valeur	Ranking	Poids	Commentaires
Analyse financière de l'entreprise				
Taux de fonds propres projeté	39,5%	4	6	Subside compris! 0 à 10% = 1 ; 10,1 à 20% = 2 ; 20,1 à 30% = 3 ; 30,1 à 40% = 4 ; +40% = 5
Ratio Fonds Propres / Quasi Fonds Propres projeté	78,6%	5	6	0 à 25% = exclusion ; 25 à 35% = 1 ; 36 à 45% = 2 ; 46 à 55% = 3 ; 56 à 65% = 4 ; +66% = 5
Rentabilité de l'actif au 31/12/2020	Perte de 112.216 euros au 31/12/2020	1	4	Jusqu'à 0% = 1 ; 0 à 3% = 2 ; 3 à 5% = 2 ; 5 à 8% = 3 ; 8 à 10% = 4 ; +10% = 5
Marge brute au 31/12/2020	Marge brute de - 111.738 euros au 31/12/20	1	5	Jusqu'à 10% = 1 ; 10 à 20% = 2 ; 20% à 30% = 3 ; 30% à 50% = 4 ; +50% = 5
Current Ratio au 31/12/20	0,22	1	3	Jusqu'à 1 = 1 ; 1 à 1,2 = 2 ; 1,2 à 1,5 = 3 ; 1,5 à 1,8 = 4 ; +1,8 = 5
Evolution du Chiffre d'affaires				Non applicable
Analyse qualitative de l'entreprise et de son marché				
Expérience et complémentarité de l'équipe managériale de l'entreprise		4	5	L'équipe managériale de l'entreprise est fort expérimenté et complémentaire. Conseil d'administration : Line COUVREUR (administrateur), André VANHECKE (administrateur), Amaury DE LANNOY (administrateur), Xavier VANPOUCKE (administrateur), Jean-David COUDERC (FÄRM COOP - Administrateur), Stéphane Charlier (SCALE UP - administrateur) Comité de direction : Line COUVREUR, André VANHECKE & Olivier DELSART.
Expérience et diversité de l'actionariat de l'entreprise		4	2	L'actionariat de cette entreprise est fort expérimenté et diversifié. On y retrouve : - Le fonds à impact sociétal SCALE UP ; - Xavier Vanpoucke, fondateur des Terres de Cala ; - Färm.coop, la chaîne de magasin bio ; - LES FILLES PLAISIRS CULINAIRES. On peut citer également Eric Coppieters (ex Deminor, ex-Pain Quotidien et aujourd'hui important brasseur artisanal de bières sans sucres) qui détient majoritairement la société LES FILLES PLAISIRS CULINAIRES, au travers de sa société Caulier Sugar Free.
Notoriété de l'entreprise		4	5	Très bien noté sur Facebook (4.4 sur base de 200 avis) & Google (4,2 sur base de 542 avis).
Âge de la société		1	2	Moins de 2 ans = exclusion ; entre 2 et 3 ans = 1 ; entre 3 et 4 ans = 2 ; entre 4 et 5 ans = 3 ; entre 5 et 6 ans = 4 ; + de 6 ans = 5 Nous dérogeons à ce critère car l'entreprise a été créée suite à la revue du business model de LES FILLES PLAISIRS CULINAIRES. LES FILLES sont présentes sur Bruxelles depuis 10 ans.
Part de marché				Non disponible
Potentiel de croissance du marché anticipé		5	4	Le secteur de l'alimentation bio/saine est en plein boom, ce qui laisse entrevoir un gros potentiel de croissance sur ce marché.
Caractéristique du prêt				
Utilisation des fonds	Sales/Marketing	2	3	
Période de grâce sur intérêts		5	2	Les intérêts commencent à courir le 15/12/2021. 0 à 3 mois = 5 ; 4 à 6 mois = 4 ; 7 à 9 mois = 3 ; 10 à 12 mois = 2 ; 13 à 15 mois = 1
Type de remboursement	Franchise du capital la première année	5	3	Amortissement constant du capital = 5 ; Annuités constantes = 4 ; Remboursement du capital in fine = 2
Durée du prêt	60 mois	3	4	0 à 24 mois = 5 ; 25 à 48 mois = 4 ; 49 à 72 mois = 3 ; 73 à 96 mois = 2 ; +97 mois = 1
Garanties		1	10	Si pas de garant = 1 ; Si garant = Scoring Credit Safe en % divisé par 20 ; Prêt régional = 2
TOTAL			2,95	
NIVEAU DE RISQUE		3		Selon l'analyse ECCO NOVA

Catégorisation du risque

CATEGORIE 1	Ranking total supérieur à 4
CATEGORIE 2	Ranking total compris entre 3,5 et 4,5
CATEGORIE 3	Ranking total compris entre 2,5 et 3,5
CATEGORIE 4	Ranking total compris entre 1,5 et 2,5
CATEGORIE 5	Ranking total inférieur à 1,5 (PROJET NON ADMIS PAR ECCO NOVA)

Lexique financier :

Le taux de fonds propre projeté est calculé en divisant les capitaux propres de l'entreprise sur le total de son passif, en incluant l'objectif de levée de fonds d'Ecco Nova.

La rentabilité de l'actif (Return on Assets) est calculé en divisant le résultat net de l'entreprise par le total de ses actifs.

La marge brute est calculée en divisant le bénéfice d'exploitation (EBIT) de l'entreprise par son chiffre d'affaires.

Le ratio de liquidité générale (current ratio) est une comparaison des actifs à court terme (actifs courants) d'une entreprise à ses passifs à court terme (passifs courants).